

Dossier d'Enregistrement Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Construction d'une nouvelle blanchisserie



Pièce Jointe n° 10 **Pièce 13 selon CERFA n° 15679*04**

Evaluation des incidences Natura 2000

GIBA
27, route de Bouchemaine
49 130 SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

Mars 2024

1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION NATURA 2000

Le réseau européen des sites naturels Natura 2000, vise à préserver des milieux naturels et des espèces animales et végétales devenus rares à l'échelle européenne en tenant compte des exigences économiques et sociales ainsi que des particularités locales. Ces habitats et ces espèces sont précisés dans les annexes des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».

L'évaluation Natura 2000 est régie par le code de l'environnement dans son article R.414-23 modifié par décret n° 2010-365 du 9 avril 2010.

Cette évaluation doit être proportionnée à l'importance de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Le dossier comprend dans tous les cas :

- ✦ Une présentation simplifiée du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets.
- ✦ Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend en plus une analyse des effets temporaires ou permanents directs ou indirects que le projet peut avoir et expose les mesures compensatoires qui seront prises pour limiter ces effets.

2. DESCRIPTION DU PROJET ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

Le projet est décrit dans la pièce n° 1.

La blanchisserie du GIBA se situe actuellement dans l'enceinte du CESAM, route de Bouchemaine à Sainte Gemmes-sur Loire. Dans le cadre du regroupement de la blanchisserie de l'hôpital d'Angers et de la blanchisserie du GIBA sur le site de Sainte-Gemmes-sur-Loire, le GIBA porte un projet de construction d'une nouvelle blanchisserie (la précédente sera alors mise à l'arrêt). Il convient alors de souligner que la nouvelle blanchisserie sera davantage en retrait et en recul du front de Loire par rapport à la précédente.

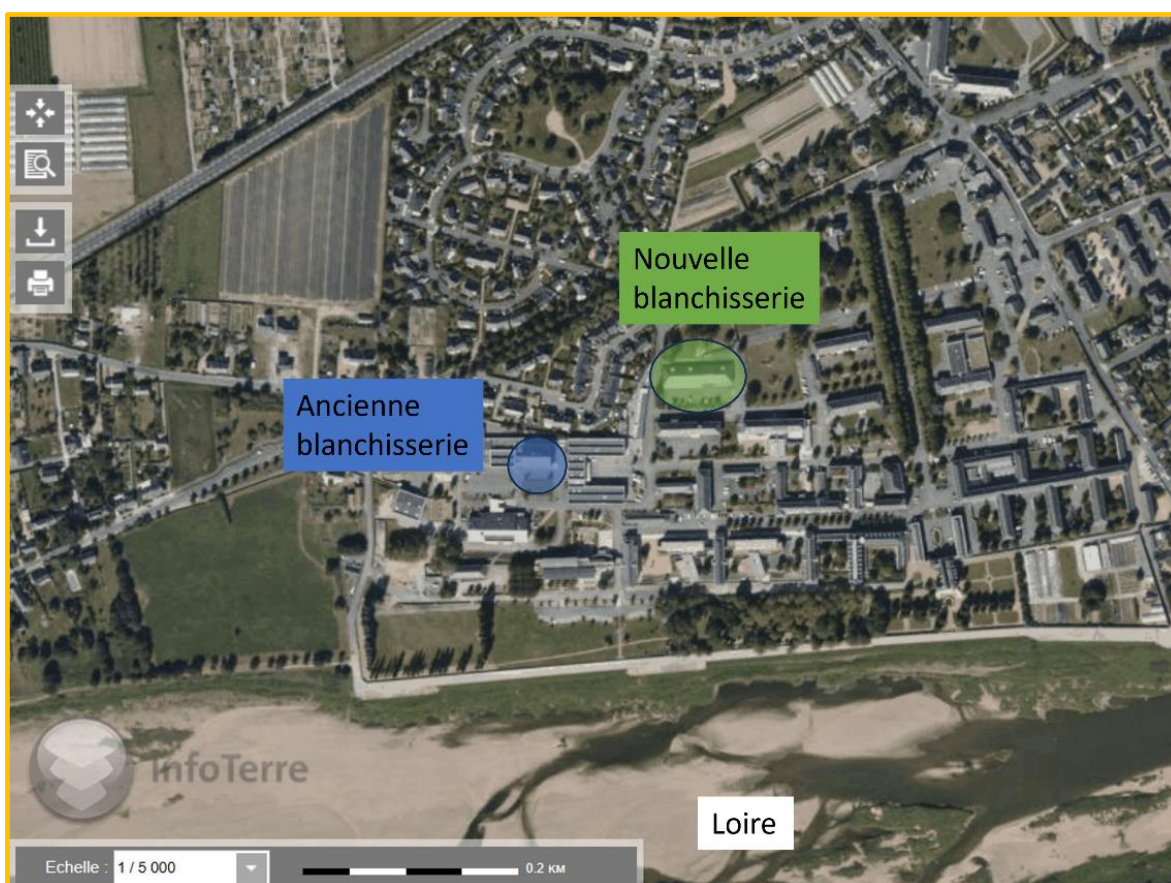


Figure 1 : carte de situation de l'ancienne et de la nouvelle blanchisserie (source infoterre)

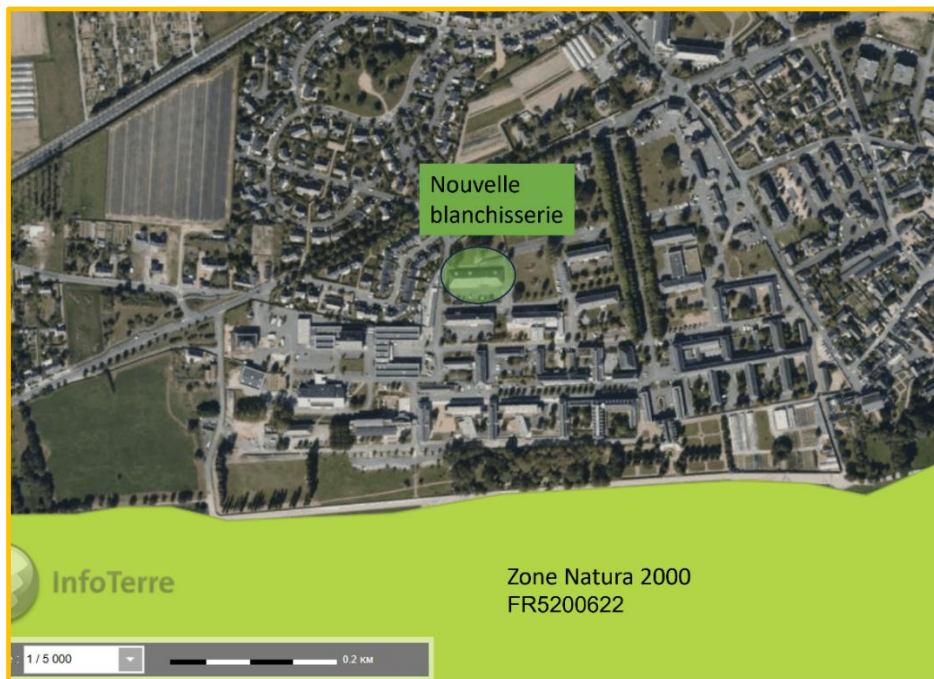


Figure 2 : carte de situation de la nouvelle blanchisserie / à la zone Natura 2000 la plus proche (source infoterre)

Le nouveau site de la blanchisserie se situera bien en dehors de toute zone Natura 2000, mais se trouvera néanmoins à 200 m de la zone Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé, et à proximité de deux autres zones Natura 2000 : Basses vallées angevines et prairies de la Baumette, et Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau.



3. DESCRIPTION DES SITES

a) Site Natura 2000 FR5200622, Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé

La commune de Sainte Gemmes sur Loire est concernée par le classement en zone Natura 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes

La zone Natura 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé s'étend sur 16522 ha.

Il s'agit de la vallée alluviale d'un grand fleuve dans sa partie fluvio-maritime et fluviale, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, côteaux et falaises). Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. La partie aval du site est marquée par le passage d'un régime fluvial à un régime estuarien. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés et souvent originales : grèves, berges vaseuses, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Les groupements végétaux présentent des zonations intéressantes en fonction du gradient d'hygrométrie et des circulations hydrauliques : végétations des eaux libres ou stagnantes de manière temporaire ou permanente en fonction des débits, groupements riverains soumis à la dynamique des marées, boisements alluviaux, zones de marais dans les parties latérales et quelques vallées adjacentes... La diversité des substrats, la pente, l'orientation des côteaux accentuent la richesse des milieux. De nombreuses espèces animales et végétales trouvent dans la vallée les conditions nécessaires à leurs cycles biologiques, certaines sont très originales et de grande valeur patrimoniale (Angélique des estuaires, Castor, poissons migrateurs, chauves-souris)

Espèces animales et végétales (hors oiseaux) inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE présentes sur cette zone Natura 2000 :

Mammifères :

Castor : *Castor fiber*

Loutre : *Lutra lutra*

Chauve-souris : *Myotis myotis*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus euryale*, *Barbastella barbastellus*, *Myotis emarginatus*, *Myotis bechsteinii*

Amphibiens :

Triton : *Triturus cristatus*

Poissons :

Rhodeus amarus, *Petromyzon marinus* Linnaeus, *Lampetra fluviatilis*, *Alosa alosa*, *Alosa fallax*, *Salmo salar*, *Cobitis Taenia*

Invertébrés :

Euplagia quadripunctaria, Unio crassus, Ophiogomphus cecilia, Coenagrion mercuriale, Lucanus cervus, Osmoderma eremita, Rosalia alpina, Cerambyx cerdo

Végétaux :

Marsilea quadrifolia, Angelica heterocarpa

La directive spécifique oiseaux inscrit en outre certaines espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE. Une centaine d'espèces sont ainsi recensées. Parmi elles : de nombreux goélands, sternes, mouettes, bécasses.

On trouvera une liste détaillée à l'adresse [FR5200622.pdf \(mnhn.fr\)](#)

b) Zone Natura 2000 Habitat et oiseaux FR5210115 - Basses vallées angevines et prairies de la Baumette

La commune de Sainte-Gemmes-sur Loire fait partie du périmètre de cette zone Natura 2000.

La zone Natura 2000 des Basses vallées angevines et prairies de la Baumette s'étend sur 7523 ha. Vaste complexe de zones humides regroupant les basses vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, ainsi que les prairies de La Baumette, à l'aval d'Angers. L'ensemble présente de grandes surfaces de prairies mésophiles. Complémentarités écologiques avec la Loire.

Les Basses Vallées angevines sont reconnues comme zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats, et plus particulièrement pour les oiseaux. Il abrite régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau. Il représente le plus important site de nidification du Râle des genêts dans la région des Pays de la Loire, ainsi que le premier site de France pour cette espèce menacée au niveau mondial. Les prairies inondables sont encore bien conservées et présentent une diversité remarquable d'associations végétales en fonction du degré d'hygrométrie des sols. L'appropriation locale des politiques agri-environnementales a permis de limiter la déprise agricole et de résister à la pression de la populiculture. Le site renferme également une intéressante diversité de groupements aquatiques et palustres.

Espèces animales et végétales (hors oiseaux) inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE présentes sur cette zone Natura 2000 :

Mammifères :

Castor : Castor fiber

Chauve-souris : Myotis myotis, Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum, Barbastella barbastellus, Myotis emarginatus, Myotis bechsteinii

Amphibiens :

Triton : Triturus cristatus

Poissons :

Alosa alosa, Alosa fallax, Rhodeus amarus, Petromyzon marinus

Invertébrés :

Cerambyx cerdo, Rosalia alpina, Lucanus cervus, Coenagrion mercuriale,
Oxygastra curtisii, Ophiogomphus cecilia, Rosalia alpina, Cerambyx cerdo

La directive spécifique oiseaux inscrit en outre certaines espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.

Près de 80 espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont présentes sur ce site dont des sternes, des aigrettes, des hiboux des marais, des grèbes huppées, des hérons bihoreaux, cendrés, pourprés, des cigognes, de nombreux types de canards, des milans diurnes, ou encore des busards. On trouvera la liste détaillée à l'adresse FR5210115.pdf (mnhn.fr).

c) Zone Natura 2000 Habitat et oiseaux FR5200629 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

La commune de Sainte-Gemmes-sur Loire ne fait pas partie du périmètre de cette zone Natura 2000 mais elle se situe néanmoins à proximité.

Ensemble comprenant la Loire fluviale "sauvage" et une partie de sa vallée alluviale (principalement le val endigué). La variété des milieux est bien représentative d'un fonctionnement relativement peu perturbé du fleuve. Intérêt paysager et culturel de cette partie du val de Loire.

L'intérêt majeur du site réside dans les espaces périphériques au fleuve lui-même, en particulier dans les "boires" et autres milieux aquatiques à riche végétation d'hydrophytes, les prairies mésophiles à hygrophiles, les boisements ripariaux et le bocage à Frêne oxyphille. Les grèves exondées en période d'étiage présentent également un intérêt pour certaines espèces végétales. Enfin, l'axe du fleuve lui-même est essentiel pour les populations de poissons migrateurs, encore assez bien représentées.

Espèces animales et végétales (hors oiseaux) inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE présentes sur cette zone Natura 2000 :

Mammifères :

Castor : Castor fiber
Loutre : Lutra lutra
Chauve-souris : Myotis myotis

Amphibiens :

Triton : Triturus cristatus

Poissons :

Rhodeus amarus, Petromyzon marinus Linnaeus, Lampetra fluviatilis, Alosa alosa, Alosa fallax, Salmo salar, Cobitis Taenia

Invertébrés :

Unio crassus, Ophiogomphus cecilia, Coenagrion mercuriale, Oxygastra curtisii, erigaster cetax, Lucanus cervus, Osmoderma eremita, Rosalia alpina, Cerambyx cerdo

La directive spécifique oiseaux inscrit en outre certaines espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE

Environ 70 espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE sont présentes sur ce site dont des sternes, des aigrettes, des cygnes, des busards. On trouvera la liste détaillée à l'adresse FR5212003.pdf (mnhn.fr)

4. INCIDENCES DU PROJET

d) Site Natura 2000 FR5200622, Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé

Vulnérabilité :

- ✂ Déséquilibres morphologiques et hydrauliques
- ✂ Vigilance nécessaire sur la pression urbaine et touristique.
- ✂ Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles.
- ✂ Progression des espèces exotiques envahissantes.

Le document FR5200622.pdf (mnhn.fr) détaille au chapitre 4.3 les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Les potentielles incidences négatives, et les effets du projet sont repris dans le tableau ci-dessous :

Actions négatives	Effet du projet
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Pas d'incidence du projet
Abandon de systèmes pastoraux, sous paturâges	Pas d'incidence du projet
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Incidence possible mais les rejets seront contrôlés et dirigés vers le système d'assainissement collectif (voir conclusion)
Modifications du fonctionnement hydrographique	Pas d'incidences pas de retenues d'eau, ni de rejets directs
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Pas d'incidences, le projet n'entraîne pas d'éliminations de haies ou de bosquets
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Pas d'incidences
Extraction de sable et graviers	Pas d'incidences
Habitations dispersées	Pas d'incidences, le projet ne se situe pas dans la zone d'habitats
Endigages, remblais, plages artificielles	Pas d'incidences
Utilisations de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Pas d'incidences, les produits utilisés le seront à leur strict minimum et sont contrôlés
Routes sentiers et voies ferrées	Pas d'incidences du projet
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Pas d'incidences du projet
Autres intrusions et perturbations humaines	Pas d'incidences du projet. Les personnes travaillant dans la blanchisserie n'ont pas à passer à l'intérieur du périmètre de la zone Natura 2000
Espèces exotiques envahissantes	Pas d'incidences du projet

En outre, il convient de préciser que le site n'étant pas implanté directement dans la zone Natura 2000 et dans un secteur déjà anthropisé, il n'entraînera pas de destruction d'habitat et ne se trouvera pas dans les couloirs de migrations.

Site Natura 2000 Habitat et oiseaux FR5210115 - Basses vallées angevines et prairies de la Baumette

Vulnérabilité :

Risque d'abandon des prairies sur ce site où il existe de plus une réglementation des boisements

Le document FR5210115.pdf (mnhn.fr) détaille au chapitre 4.3 les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Les potentielles incidences négatives, et les effets du projet sont repris dans le tableau ci-dessous :

Actions négatives	Effet du projet
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Pas d'incidence du projet
Abandon de systèmes pastoraux, sous paturâges	Pas d'incidence du projet
Sylviculture et opérations forestières	Pas d'incidence du projet
Ponts, viaduc	Pas d'incidences du projet
Ligne électriques et téléphonique	Pas d'incidences du projet
Voies de navigation	Pas d'incidences du projet
Routes, autoroutes	Pas d'incidences du projet
Voie ferrée, TGV	Pas d'incidences du projet
Aquaculture (eau douce et marine)	Pas d'incidences du projet
Chasse	Pas d'incidences du projet
Autres intrusions et perturbations humaines	Pas d'incidences du projet
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Incidence possible mais les rejets seront contrôlés et dirigés vers le système d'assainissement collectif (voir conclusion)
Captages des eaux de surface	Pas d'incidences du projet. L'eau provient du réseau d'eau public uniquement
Endigages, remblais, plages artificielles	Pas d'incidences du projet

En outre, il convient de préciser que le site n'étant pas implanté directement dans la zone Natura 2000 et dans un secteur déjà anthropisé, il n'entraînera pas de destruction d'habitat et ne se trouvera pas dans les couloirs de migrations.

**Site Natura 2000 Habitat et oiseaux FR5200629 Vallée de la Loire des
Pons-de-Cé à Montsoreau**

Vulnérabilité :

- ✂ Déséquilibres morphologiques et hydrauliques
- ✂ Vigilance nécessaire sur la pression urbaine et touristique.
- ✂ Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles.
- ✂ Progression des espèces exotiques envahissantes

Le document FR5212003.pdf (mnhn.fr) détaille au chapitre 4.3 les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Les potentielles incidences négatives, et les effets du projet sont repris dans le tableau ci-dessous :

Actions négatives	Effet du projet
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Pas d'incidence du projet
Abandon de systèmes pastoraux, sous paturâges	Pas d'incidence du projet
Elimination des haies et bosquets ou des broussailles	Pas d'incidence du projet
Plantations forestières en terrain ouvert	Pas d'incidences du projet
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Pas d'incidences du projet, la zone Natura 2000 est située en amont de la blanchisserie et de la station d'épuration
Extraction de sables et graviers	Pas d'incidences du projet
Routes, autoroutes	Pas d'incidences du projet
Endigages, remblais, plages artificielles	Pas d'incidences du projet
Erosion	Pas d'incidences du projet
Sports de plein air	Pas d'incidences du projet
Espèces exotiques envahissantes	Pas d'incidences du projet
Captages des eaux de surface	Pas d'incidences du projet. L'eau provient du réseau d'eau public uniquement

En outre, il convient de préciser que le site n'étant pas implanté directement dans la zone Natura 2000 et dans un secteur déjà anthropisé, il n'entraînera pas de destruction d'habitat et ne se trouvera pas dans les couloirs de migrations.

5. CONCLUSION

Le projet ne présente aucune incidence directe en termes d'emprises foncières, sur les 3 sites Natura 2000 les plus proches.

Sur la base des données disponibles, sur les 3 zones Natura 2000 les plus proches du site du GIBA, seuls les sites « Vallée de La Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé », et Basses vallées angevines et prairies de la Baumette sont susceptibles d'être impactées par les activités du GIBA.

Il convient de souligner que cela ne concerne potentiellement que « l'action négative » Pollution des eaux de surfaces.

Concernant la zone « Vallée de La Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé », située en aval hydrologique de la blanchisserie, les mesures prévues permettent d'éviter toute pollution vers le milieu naturel

- ✚ Aucune des activités de la blanchisserie ne sera à l'origine d'effets sur les sols et les eaux souterraines
- ✚ Les produits lessiviels sont placés sur des rétentions étanches, suffisamment dimensionnées et indépendantes permettant ainsi de séparer les produits incompatibles
- ✚ La zone de déchargement des produits lessiviels est associée à une rétention de capacité adaptée. Une vanne placée en aval permet d'isoler le réseau d'eaux pluviales lors de la livraison, évitant ainsi tout incident (perçement de bidons ou d'IBC lors du déchargement)
- ✚ Les eaux pluviales provenant du site seront rejetées dans le réseau pluvial du CESAM après traitement par séparateur à hydrocarbures pour les eaux de voiries,
- ✚ Le site sera muni d'une rétention des eaux d'extinction d'incendie. Et, en cas d'incendie les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales seront isolées par des vannes de fermeture.

Concernant la zone Basses vallées angevines et prairies de la Baumette, située en aval hydrologique de la station d'épuration de la Baumette qui reçoit les effluents de la blanchisserie, il faut noter que les rejets de la blanchisserie n'impacteront pas le fonctionnement de la station d'épuration (voir annexe 3 - pièce PJ 21bis)

Les mesures prévues afin d'éviter la pollution des milieux récepteurs et les déversements accidentels sont :

- ✚ Les déchets dangereux seront produits en faible quantité
- ✚ Les effluents de la blanchisserie seront collectés, neutralisés avant rejet dans le réseau d'eaux usées du site puis vers le réseau de la communauté d'agglomération d'Angers
- ✚ Les eaux sanitaires seront collectées et dirigées vers le réseau d'eaux usées du site du CESAM puis vers le réseau de la communauté d'agglomération d'Angers
- ✚ Une convention de rejets sera établie pour la blanchisserie et sera respectée ; des analyses seront réalisées régulièrement

Considérant les **mesures envisagées**, nous pouvons conclure que les **activités de la blanchisserie ne présenteront pas d'incidences significatives directes ou indirectes sur les zone Natura 2000 proches du site**